



Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 22 mars 2022

Délégués syndicaux en exercice : 45

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil
Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANÇON,
sous la présidence de M. Cyril DEVESA, Président.**

La séance est ouverte à 18h06 et levée à 20h02

Étaient présents :

G.B.M : AEBISCHER Elise ; BERNARD Franck ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ;
COUDRY Sébastien ; DEVESA Cyril ; GAGLILOLO Lorine ; GALLIOU Françoise ; HUOT Daniel ;
JACQUIN Denis ; LAIDIÉ Franck ; LAMBERT Marie ; LEGAIN Olivier ; NAPPEZ Anthony ; PARIS
Daniel ; POUJET Yannick ; SIMONIN Philippe ; TERZO André ;

C.C.L.L : GARNIER Christophe ; MESNIER Christian ; OUDET Alain suppléant de M. CRETIN
Emmanuel ; STADELMANN Jean-Claude ;

C.C.V.M : GAUTHIER André

Étaient excusés :

G.B.M : BAILLY Guillaume ; DUSSAUCY Nadine ; LOUIS Bernard ; MAGNIN-FEYSOT
Christian ; MÉNESTRIER Jean-François ; MICHEL Marie-Thérèse ; VIÉNET Romain suppléant
de M. Christian MAGNIN-FEYSOT ;

C.C.L.L : BERION Dominique suppléant de M. Alain MONNIER ; COULET Gérard ; CRETIN
Emmanuel ; MONNIER Alain ; PRILLARD Angèle

C.C.V.M :

Secrétaire de séance : Franck BERNARD

Procuration de vote :

Mandants : Nadine DUSSAUCY ; Christian MAGNIN-FEYSOT ; Alain MONNIER ; Angèle
PRILLARD

Mandataires : Jean-Marc BOUSSET ; Yannick POUJET ; Jean-Claude STADELMANN ; Alain
OUDET suppléant de M. Emmanuel CRETIN

FINANCES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2022**Rapporteur** : Monsieur Jean-Marc BOUSSET, Vice-Président

Le Budget Supplémentaire est l'étape budgétaire, juste après le vote du Compte Administratif, permettant de reprendre les résultats de l'exercice précédent et éventuellement de décrire des opérations nouvelles.

1. REPRISE DES RÉSULTATS 2021 AU BUDGET 2022

Après établissement et validation du Compte Administratif 2021 et vérification de sa cohérence et conformité avec le Compte de Gestion 2021, les résultats 2021 ont été arrêtés et leur affectation définis (voir précédent rapport).

Cette affectation se concrétise comme suit :

- Section de fonctionnement – recettes - compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté : 2 539 971,94 €
- Section d'investissement – recettes – compte 1068– Excédents de fonctionnement capitalisés : 554 381,34 €
- Section d'investissement – dépenses – compte 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 161 175,09 €

Le solde de l'excédent de fonctionnement reporté, après affectation pour partie en recette d'investissement 2022, permet d'augmenter le montant de l'autofinancement prévisionnel et permettra, en cours d'exercice, de couvrir d'éventuelles nouvelles dépenses de fonctionnement (moyens mis en œuvre pendant la période d'auto-assurance des biens, solutions palliatives aux situations de sous-effectifs de certains services, ...) et les écarts négatifs sur les régularisations des rattachements à 2021, en dépenses.

2. PRISE EN COMPTE DE LA RÉVISION DE L'AP-CP 2018-01

Par application de la proposition de révision de l'AP-CP, liée aux réalisations effectives en dépenses en 2020, les compléments de crédits sur 2021 sont les suivants.

DÉPENSE D'INVESTISSEMENT :

- 2031 « Etudes » - compétence Incinération 803 : + 374,59 €
- 21745 « Constructions sur sol d'autrui - IGAAC » - compétence Incinération 803 : + 948,22 €
- 2317 « Immobilisations en cours » - compétence Incinération 803 : - 77 555,74 €
- **TOTAL : - 76 232,90 €**

RECETTE D'INVESTISSEMENT

- 1318 « Subventions – Autres » (ADEME) – compétence Incinération : + 0,50 €
- 1641 « Recours à l'emprunt » - compétence Incinération 803 : - 399 100,00 €
- **TOTAL : - 399 099,80 €**

3. AJUSTEMENT DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT EN RAISON DU MONTANT DE CRÉDITS DE REPORTS.

Au regard des engagements d'investissement non soldés au 31 décembre 2020, tant en dépenses qu'en recettes, il est décidé d'inscrire au budget 2021 les restes à réaliser suivants :
Les crédits de reports repris indiquent :

- Dépenses : 393 206,25 €
- Recettes : -
- Besoin de financement : 393 206,26 €

Détail par nature comptable :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
Synthèse par nature	
2031	18 318,60
2113	1 115,00
2135	23 368,50
2145	86 517,76
21568	46 192,00
2158	9 052,60
21735	698,81
21745	141 772,94
2182	60 130,89
2183	6 039,15
TOTAL	393 206,25

4. RÉINSCRIPTION DES OPÉRATIONS D'ORDRE ET RÉELLES LIÉES AUX TRAVAUX DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉE.

En Décision budgétaire Modificative courant 2021, des crédits, équilibrés en dépenses et en recettes, permettant les opérations d'ordre d'intégration patrimoniale des travaux réalisés via la maîtrise d'ouvrage déléguée, avaient été ouverts.

Il s'agit d'ouvrir de nouveau ces crédits d'ordre afin de réaliser les opérations patrimoniales mais en 2022.

Il s'agit d'intégrer les prestations (études et travaux) portés par le délégataire de maîtrise d'ouvrage, pour le compte du SYBERT, dans le patrimoine du SYBERT, via le chapitre comptable 041 « Opérations patrimoniales ».

Les valeurs arrêtées sont celles indiquées dans la délibération du 22 juin 2021, mais actualisées au vu du bilan à fin décembre 2021 (rapport ci-dessus)

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :

- 2031.804 « Frais d'études » - compétence Tri : + 56 872,01 €
- 2317.803 « Immobilisations en cours reçues au titre d'une mise à disposition » - compétence Incinération : 395 854,38 €
- **TOTAL : + 452 726,39 €**

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

- 238 « Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles » - compétence Tri : 452 256,16 €
- **TOTAL : + 452 726,39 €**

Les études, non suivies de réalisation, seront amorties sur 1 an ; les immobilisations en cours feront l'objet d'une intégration en immobilisations définitives via un certificat administratif et seront amorties sur 20 ans.

Avec la présentation du bilan définitif de l'opération sous maîtrise d'ouvrage déléguée, le solde à verser à LOGE.GBM a été calculé et doit être inscrit au budget 2022.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :

- 238 « Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles » - compétence Tri : 36 227 € (arrondi de 36 226,37 € HT)

5. RÉVISION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2022

Suite à des audits, notamment de la DREAL, des inspections diverses (nécessité d'étudier les modalités de désenfumage des locaux sur les déchetteries, par exemple) et de nouveaux besoins (étude « faune/flore » autour du projet de construction d'une nouvelle déchetterie à Ornans, étude de faisabilité en vue d'installer des panneaux photovoltaïques, ...), il est décidé d'ouvrir une enveloppe de crédits d'étude de 200 000 € pour différentes compétences.

Il est également retenu d'augmenter les crédits ouverts pour des acquisitions foncières, en compétence Déchetterie pour 20 000 € (dans la perspective de ne pas ouvrir de crédits à ce titre en 2023).

Outre la révision du CP 2022 de l'AP-CP 2018-01 sur la modernisation de l'usine d'incinération au regard des réalisations effectives du budget à fin 2021, il est décidé d'intégrer les crédits prévus pour l'installation de caméras (20 000 €) et de travaux liés à la présence d'amiante (100 000 €) dans l'AP-CP sans modification du CP 2022 pour l'instant.

Cependant, il est nécessaire d'inscrire, hors AP-CP des travaux de consolidation de la charpente de l'usine, estimés à 30 000 €.

Enfin, faute d'éléments techniques et réglementaires le permettant, il est décidé de reporter à 2023 la mise en œuvre des préconisations du BREF 317 000 €.

En raison de l'infructuosité de la consultation en vue de disposer d'une assurance Dommages aux biens, le SYBERT a dû mettre en œuvre des mesures préventives, notamment en matière de protection incendie. Dans ce contexte, une mission de maîtrise d'œuvre, en vue de travaux et d'équipements supplémentaires, va être confiée (60 000 €) ; les crédits pour ces investissements prévus en 2022 (80 000 €) seront réinscrits et complétés en 2023. L'acquisition d'une centrale d'aspiration des poussières est reportée à 2023 (60 000 €).

Dans le PPIF, une extension des locaux du Pôle de Valorisation des déchets était envisagée, en 2023, pour 700 000 € ; outre une réduction de 50 000 € sur le budget du projet, il est retenu d'ouvrir les crédits d'études préalables (maîtrise d'œuvre, contrôle technique et CCSPS) dès 2022 pour 50 000 €.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :

- 2031.801/803/804 « Frais d'études » - compétence Déchetteries, Incinération, Tri : + 200 000 €
- 2113.801 « Acquisitions de terrains aménagés » - compétence Déchetteries : + 20 000 €
- 2158.803 « Autres installations, matériels et outillages » - compétence Incinération : - 20 000 €
- 21735.803 « Immobilisations reçues via une mise à disposition : installations générales, agencements » - compétence Incinération : - 317 000 €

- 2317.803 « Construction sur sol d'autrui (travaux), reçue par mise à disposition » - compétence incinération : - 70 000 € (-100 000 € + 30 000 €)
- 2031.804 « Frais d'études » - compétence Tri : + 110 000 € (60 000 € + 50 000 €)
- 2158.804 « Autres installations, matériels et outillages » - compétence Tri : - 60 000 €
- 21568.804 « Autres matériels d'incendie » compétence Tri : - 80 000 €
- **TOTAL : - 217 000 €**

6. COMPLÈMENTS DE CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT 2022

Au regard du résultat de fonctionnement 2021 repris sur 2022, il est retenu de tenir compte des éléments conjoncturels suivants et de compléter d'ores et déjà les chapitres de dépenses de fonctionnement :

- complément et suppléance des frais de personnel (mobilisation de prestataires extérieurs, le cas échéant, par l'intérim, d'une part, et les contrats de maintenance, d'autre part) en cas de report ou de difficulté de recrutements,
- complément des crédits affectés aux cotisations assurance en raison de l'infirmité actuelle des consultations en matière de dommages aux biens (anticipation de la prolongation de la période d'auto-assurance et/ou anticipation d'une augmentation substantielle de la cotisation)
- montée en puissance de la préparation de la gestion des biodéchets et, en parallèle, anticipation de l'augmentation des coûts d'achat, notamment des composteurs, par répercussion de l'augmentation des coûts des matières 1ères,
- complément sur les lignes d'achat de pièces de rechanges, en raison également des difficultés et coûts d'approvisionnement.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :

- 6218 « Mise à disposition de personnel » - toutes compétences : + 200 000 €
- 6161.801 et 804 « Primes assurances – multirisque » - compétence Déchetteries / Tri : + 500 000 €
- 60632.804 « Fourniture de petits équipements » - compétence Tri : + 20 000 €
- 611.804 « Prestations de service » - compétence Tri : + 50 000 €
- 6156.804 « Maintenance » - compétence Tri : + 30 000 €
- 617.807 « Etudes de fonctionnement » - compétence Compostage: + 30 000 €
- 60632.807 « Fourniture de petits équipements » - compétence Compostage : + 100 000 €
- 611.807 « Prestations de service » - compétence Compostage : + 70 000 €
- **TOTAL : + 1 000 000 €**

7. ÉQUILIBRE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE ET DU BUDGET 2022 APRÈS PRISE EN COMPTE DE CE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE.

Après prise en compte des propositions ci-dessus, il apparaît :

- en section de fonctionnement, un virement vers la section d'investissement, augmenté de 1 539 971,94 €, le portant à 1 641 169,94 €

- en section d'investissement, après pris en compte des restes à réaliser et des affectations de résultat de 2021 sur 2022, puis des corrections sur les opérations d'investissement et l'actualisation du montant du virement de section à section, une diminution du recours prévisionnel à l'emprunt de 1 796 978,37 €, le portant ainsi à 424 725,63 €.

A ce stade de réalisation du budget 2022 il est décidé d'utiliser le montant prévisionnel d'autofinancement ou virement de section à section comme variable d'ajustement.

A ce stade, le budget consolidé présente une épargne brute de 5 439 614,94 € et une épargne nette, donc disponible pour financer les investissements 2022, de 2 818 811,94 € (hors subventions à recevoir).

Désormais, le budget 2022 s'équilibre à 28 022 473,94 € en section de fonctionnement et à 7 733 005,80 € en section d'investissement.

L'équilibre budgétaire de la proposition de Budget Supplémentaire est présenté ci-après.

A l'unanimité, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le Budget Supplémentaire 2022 du SYBERT.

Pour extrait conforme,
Le Président du SYBERT,
Cyril DEVESA

Rapport adopté à l'unanimité.

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0



SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
Chapitre	PROPOSITION DE BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022		
	Budget primitif 2022	Budget Supplémentaire 2022	Budget consolidé 2022
011 - Charges à caractère général	11 942 894,00	800 000,00	12 742 894,00
012 - Charges de personnel	3 115 997,00	200 000,00	3 315 997,00
022 - Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
042 - Opérations d'ordre DAP	4 087 445,00	0,00	4 087 445,00
043 - Opérations d'ordre	0,00	0,00	0,00
65 - Autres charges de gestion courante (dont subventions)	3 894 200,00	0,00	3 894 200,00
66 - charges financières (intérêts)	407 000,00	0,00	407 000,00
67 - charges exceptionnelles	1 917 100,00	0,00	1 917 100,00
68 - provisions	16 668,00	0,00	16 668,00
023 - Virement à la SI (autofinancement)	101 198,00	1 539 971,94	1 641 169,94
TOTAL SECTION	25 482 502,00	2 539 971,94	28 022 473,94

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
RECETTES			
Chapitre	PROPOSITION DE BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022		
	Budget primitif 2022	Budget Supplémentaire 2022	Budget consolidé 2022
002 - Excédent antérieur reporté	0,00	2 539 971,94	2 539 971,94
70 - Produits des services	4 621 273,00	0,00	4 621 273,00
73 - Impôts et taxes	416 460,00	0,00	416 460,00
74 - Participations	18 255 769,00	0,00	18 255 769,00
76 - Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 - Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78 - Reprise sur amortissements et provisions	1 900 000,00	0,00	1 900 000,00
043 - Opérations d'ordre	0,00	0,00	0,00
042 - Amortissement des subventions	289 000,00	0,00	289 000,00
TOTAL SECTION	25 482 502,00	2 539 971,94	28 022 473,94

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
Chapitre	PROPOSITION DE BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022		
	Budget primitif 2022	Budget Supplémentaire 2022	Budget consolidé 2022
001 - Solde d'investissement reporté	0,00	161 175,09	161 175,09
20 - Immobilisations incorporelles	373 000,00	328 693,19	701 693,19
204 - Subventions versées	0,00	0,00	0,00
21 - Immobilisations corporelles	1 687 400,00	-81 164,13	1 606 235,87
23 - Immobilisations en cours	1 966 601,00	-111 328,74	1 855 272,26
020 - Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
040 - Amortissement des subventions	289 000,00	0,00	289 000,00
041 - Opérations patrimoniales	0,00	452 726,39	452 726,39
16 - Remboursement des emprunts (capital)	2 620 803,00	0,00	2 620 803,00
26 - Participations	0,00	0,00	0,00
27 - Autres charges financières	46 100,00	0,00	46 100,00
TOTAL SECTION	6 982 904,00	750 101,80	7 733 005,80
SECTION D'INVESTISSEMENT			
RECETTES			
Chapitre	PROPOSITION DE BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022		
	Budget primitif 2022	Budget Supplémentaire 2022	Budget consolidé 2022
001 - Excédent investissement reporté	0,00	0,00	0,00
10 - Excédent de fonctionnement affecté	0,00	554 381,34	554 381,34
13 - Subventions à recevoir	572 557,00	0,50	572 557,50
16 - recours prévisionnel à l'emprunt	2 221 704,00	-1 796 978,37	424 725,63
040 - Dotations aux amortissements	4 087 445,00	0,00	4 087 445,00
041 - Opérations patrimoniales	0,00	452 726,39	452 726,39
021 - Virement de la SF (autofinancement)	101 198,00	1 539 971,94	1 641 169,94
TOTAL SECTION	6 982 904,00	750 101,80	7 733 005,80

ETAT DES RESTES A REALISER DE 2021 REPO

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
 Reçu en préfecture le 31/03/2022
 Affiché le **31 MARS 2022**
 ID : 025-252508247-20220322-2022_03_09_09-DE

RESTES A REALISER PAR IMPUTATION ET ACTIVITE

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
IMPUTATION	ACTIVITE	MONTANT
2031	Déchetteries	18 318,60
2113	Déchetteries	1 115,00
2135	Tri	958,50
2135	ITM	22 410,00
2135	Déchetteries	
2145	Déchetteries	86 517,76
21568	Tri	46 192,00
2158	Tri	3 173,50
2158	ITM	
2158	Déchetteries	5 879,10
21735	Incinération	698,81
21745	Déchetteries	141 772,94
2182	Déchetteries	
2182	Tri	60 130,89
2183	Déchetteries	2 410,00
2183	Tri	3 629,15
2188	Déchetteries	
2317	uve	
TOTAL		393 206,25

RESTES A REALISER PAR NATURE

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
Synthèse par nature	
2031	18 318,60
2113	1 115,00
2135	23 368,50
2145	86 517,76
21568	46 192,00
2158	9 052,60
21735	698,81
21745	141 772,94
2182	60 130,89
2183	6 039,15
2188	
2317	
TOTAL	393 206,25

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
IMPUTATION	ACTIVITE	MONTANT
1311	TRI	
1641	Déchetteries	-
TOTAL		-

RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Synthèse par nature	
1311	-
1641	-
TOTAL	-

SYNTHESE PAR ACTIVITE

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
Synthèse par activité	
Déchetteries	256 013,40
Prévention	
Compostage	
Tri	114 084,04
Incinération	698,81
ITM	22 410,00
TOTAL	393 206,25

RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Synthèse par activité	
Déchetteries	-
TRI	-
Incinération	-
Compostage	-
ITM	-
TOTAL	-

Le Président du SYBERT
 Cyril DEVESA

le 3/04/22


 Le Comptable Public
 Service de Gestion Comptable
 du Grand Besançon
 Thierry COLLANGE



ETAT DES RESTES A REALISER DE 2021 SUR 2022 - DETAIL DES DEPENSES

RESTES A REALISER DE 2021 SUR 2022

DEPENSES

Activité	Nature de l'opération		Compte d'imputation		N° d'engagement		N° de marché éventuel	Montant de l'engagement initial HT	Montant de l'engagement début 2021	Montant HT réalisé au 31/12/2021	Montant HT restant à réaliser au 31/12/2021
	Objet (activité/tiers / objet)	Nature	Fonction	N°	Année d'établissement						
Déchetteries	801- ETUDE FAISABILITE ORNANS	2031	812	X001099/1	2021	21_14	13 312,00	12 312,00	5 799,40	6 512,60	
Déchetteries	801-AMO MISE AUX NORMES DEVECEY SAONE	2031	812	X001435/1	2021	21_26	12 905,00	12 905,00	5 130,00	7 775,00	
Déchetteries	801-REDEVANCE ARCHEAOLOGIQUE ORNANS	2031	812	X001738/1	2021		4 031,00	4 031,00	0,00	4 031,00	
	Sous-total nature 2031						30 248,00	29 248,00	10 929,40	18 318,60	
Déchetteries	801-METRES DOCUMENTS ACQUISITION AMANCEY	2113	812	A000240/1	2020	20_07	1 115,00	1 115,00	0,00	1 115,00	
	Sous-total nature 2113						1 115,00	1 115,00	0,00	1 115,00	
ITM	808- TABLIER ET RAIL DE GUIDAGE	2135	812	X000928/1	2021	ACC009	22 410,00	22 410,00	0,00	22 410,00	
Tri	804-ACIER POUR CONSTRUCTION RAMBARDE SECURITE	2135	812	X001889/1	2021	21_120	958,50	958,50	0,00	958,50	
	Sous-total nature 2135						23 368,50	23 368,50	0,00	23 368,50	
Déchetteries	801-RAMPE ACCES MYON	2145	812	X001892/1	2021	20_41	2 732,40	2 732,40	0,00	2 732,40	
Déchetteries	801-RAMPE ACCES MARCHAUX	2145	812	X001891/1	2021	20_41	3 110,80	3 110,80	0,00	3 110,80	
Déchetteries	801-PANNEAUX CHANGEMENT HORAIRE OUVERTURE	2145	812	X001825/1	2021	19_10	297,00	297,00	0,00	297,00	
Déchetteries	801-PANNEAUX JAUGE	2145	812	X001823/1	2021	19_10	7 647,80	7 647,80	0,00	7 647,80	
Déchetteries	801-DISCONNECTEUR MYON	2145	812	X001272/1	2021	21_188	397,00	397,00	0,00	397,00	
Déchetteries	801-DISCONNECTEUR PIREY	2145	812	X001272/2	2021	21_188	397,00	397,00	0,00	397,00	
Déchetteries	801-FOURNITURE MODULE DDS MARCHAUX	2145	812	A001382/1	2020	20_42	16 349,63	16 349,63	0,00	16 349,63	
Déchetteries	801-BARDAGE ACIER ET ISOLANT PIREY	2145	812	A001386/1	2020	20_40	45 501,78	45 501,78	32 551,70	12 950,08	
Déchetteries	801-BARDAGE ACIER ET ISOLANT EPEUGNEY	2145	812	A001387/1	2020	20_40	27 565,83	27 565,83	20 571,14	6 994,69	
Déchetteries	801-BARDAGE ACIER ET ISOLANT MARCHAUX	2145	812	A001389/1	2020	20_40	24 282,73	24 282,73	0,00	24 282,73	
Déchetteries	801-BARDAGE ACIER ET ISOLANT MYON	2145	812	A001390/1	2020	20_40	11 358,63	11 358,63	0,00	11 358,63	
	Sous-total nature 2145						139 640,60	139 640,60	53 122,84	86 517,76	
Tri	804-SYSTEME EXTINCTION INCENDIE	21568	812	X001765	2021	21_11	46 192,00	46 192,00	0,00	46 192,00	
	Sous-total nature 21568						46 192,00	46 192,00	0,00	46 192,00	
Déchetteries	801-BARRIERE ENTREE PLACEY	2158	812	X000964/1	2021	ELE067	3 804,80	3 804,80	0,00	3 804,80	
Déchetteries	801-BADGEUSE AMANCEY	2158	812	X001225/1	2021	ELE068	2 074,30	2 074,30	0,00	2 074,30	
Tri	804-RESERVOIR HUILE	2158	812	X001318/1	2021		1 427,50	1 427,50	0,00	1 427,50	
Tri	804-TRANSMETTEUR ADEUNIS	2158	812	X001491/1	2021	FLE003	1 746,00	1 746,00	0,00	1 746,00	
	Sous-total nature 2158						9 052,60	9 052,60	0,00	9 052,60	
Incineration	803-AMENAGEMENT ACCUEIL UVE CLOISONS	21735	812	I000922/1	2018	17_93	23 790,85	23 790,85	698,81	698,81	
	Sous-total nature 21735						23 790,85	23 790,85	698,81	698,81	
Déchetteries	801-EXT TILLEROYES LOT1 TERRASSEMENT	21745	812	G001076/1	2016	16_129	237 932,79	117 331,65	0,00	117 331,65	
Déchetteries	801-DISCONNECTEUR QUINGEY	2145	812	X001272/3	2021	21_188	397,00	397,00	0,00	397,00	
Déchetteries	801-DISCONNECTEUR BYANS	21745	812	X001267/1	2021	21_188	397,00	397,00	0,00	397,00	
Déchetteries	801-RAMPE ACCES BYANS	21745	812	X001896/1	2021	20_41	3 058,00	3 058,00	0,00	3 058,00	
Déchetteries	801-RAMPE ACCES DEVECEY	21745	812	X001894/1	2021	20_41	2 244,00	2 244,00	0,00	2 244,00	
Déchetteries	801-BARDAGE ACIER ET ISOLANT LAVANS QUINGEY	21745	812	A001388/1	2020	20_40	24 407,78	24 407,78	17 048,59	7 359,19	
Déchetteries	801-BARDAGE ACIER ET ISOLANT BYANS	21745	812	A001391/1	2020	20_40	10 986,10	10 986,10	0,00	10 986,10	
	Sous-total nature 21745						279 422,67	158 821,53	17 048,59	141 772,94	
Tri	804-CHARIOT ELEVATEUR H40D	2182	812	A001479/1	2020		60 130,89	60 130,89	0,00	60 130,89	
	Sous-total nature 2182						60 130,89	60 130,89	0,00	60 130,89	
Déchetteries	801- 2 PDA ET 5 STATIONS DE CHARGES	2183	812	X001774/1	2021		2 410,00	2 410,00	0,00	2 410,00	
Tri	804-TALKIES WALKIES	2183	812	X001860/1	2021	19_119	3 629,15	3 629,15	0,00	3 629,15	
	Sous-total nature 2183						6 039,15	6 039,15	0,00	6 039,15	
	TOTAL						619 000,26	474 307,08	81 100,83	393 206,25	